

# VIVRE À COURPIÈRE

Journal de la Ville de

N° 24/2020 Semaine du 18 juin au 25 juin 2020

## PERMANENCES MEDECINS :

Les patients doivent composer le 15.

## PERMANENCES PHARMACIES :

Pharmacie FOURIS-GACHON à St Dier d'Auvergne : dimanche 21 juin 2020

## AMBULANCES :

Ambulances Vincent : 04 73 51 23 23

## CABINETS INFIRMIERS :

Beaufils - Goncalves - Pélissier - Rigoni :

Tél. : 04 73 53 15 82

Thoury - Berry - Allaire - Jardin : 06 28 32 35 26

Vander Cam : 07 83 34 04 09

Girou Florent : Tél. : 06 28 49 10 57

Chevreaux Mélanie : 07 60 26 41 35

Garnier Frédérique : 06 28 49 10 57 ou 07 60 26 41 35

VETERINAIRES : 04 73 51 29.21 (animaux de

ferme). 04.73.53.64.44 (animaux de compagnie,

bovins, chevaux).

## DEPANNERS/REMORQUEURS :

Garage FAYET-COMBE SARL 04 73 53 19 13

Tony SUAREZ 04 73 53 04 37 - 06 08 34 86

Garage Flo Flash Auto 04 73 51 01 58

## TAXIS :

\_DENIS: 04 73 53 00 17/ 06 85 92 71 23

TAXI DID DUPOUX Didier :

06 69 16 96 59 ou 04 73 94 48 10

Taxi LE BERT : 06.29.51.66.16

Taxi VINCENT : 04 73 51 23 23

## URGENCES: POMPIERS 18

GENDARMERIE : 04 73 53 00 00 ou 17

Ouverture les mardis et samedis de 8h à 12h.

## **RAMPE Thiers Dore et Montagne – Antenne de**

**Courpière** – 9 av. de Thiers - Tél : 09 81 46 23 68

**Permanences** : vendredi de 8h45 à 11h et de

14h30 à 17h. mail : rampecourpiere@cctdm.fr

● **Dans les locaux sociaux** (Face à la Maison des Associations, Place Jean Payre)

**MISSION LOCALE** : Reprise le vendredi

20 juin, uniquement sur RDV. 06.74.28.85.77

r.gouin@mission-locale-thiers.com

**SOLIHA (Améliorer l'habitat ancien - subventions**

**aux propriétaires) place Jean Payre**, le 1er jeudi du

mois de 13h à 15h et le 3ème mardi de 10h à 12h. Rdv

obligatoire au 04.73.42.30.80 ou sur le site :

<https://tinyurl.com/soliha-pig-courpiere>.

**ASSISTANTES SOCIALES** : Maison des solida-

rités à Thiers 04.73.80.86.40 de 9h à 12h et de 14h à

17h

**OPHIS** : ☎ 04 73 41 16 16

● **Mairie de Courpière :**

**CONCILIATEUR JUDICIAIRE** : les 1er et 3ème

mercredis du mois de 14h30 à 17h sans rdv.

[guy.delsescaux@conciliateurdejustice.fr](mailto:guy.delsescaux@conciliateurdejustice.fr)

● **CIMETIERE**

**Du 01/10 au 30/04** : ouvert de 8h à 17h

**Du 01/05 au 30/09** : ouvert de 8h à 19h30

● **ÉTAT-CIVIL**

Toutes nos condoléances aux familles de :

- Philippe AGEE décédé le 03 juin 2020.

- Claude BONCHE décédé le 03 juin 2020.

## ● SUITE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2020 - BUDGET 2ème PARTIE - INTERVENTION DU MAIRE

« Outre les dépenses pour la crise sanitaire, les ajustements 2020 du budget de fonctionnement sont les suivants :

Prévoir une enveloppe pour régler à la Communauté notre part du versement transport (environ 0,2% de notre masse salariale les derniers arbitrages ne sont pas encore connus).

Prévoir l'enveloppe pour les festivités 2020 de la Rosière même si nous savons que nous n'aurons pas le temps de les organiser cette année (ayant été dans l'incertitude de sa tenue jusqu'à aujourd'hui). Nous avons décidé de maintenir ce budget et de le verser au Comité d'Animation de Courpière, pour provisionner les dépenses les plus importantes de 2021 avec le centenaire de cette fête qui se prépare, et l'accueil des Rosières de France.

Le comblement du déficit annuel du budget du CCAS est prévu en augmentation pour faire face aux inévitables conséquences sociales du choc économique et du chômage qui risquent d'advenir avec la crise sanitaire.

Les subventions aux associations reprennent les critères par points habituels, amputés des bonifications pour participation au défilé de la Rosière, puisqu'il n'y aura pas de défilé cette année.

La subvention au Comité de Jumelage ne sera pas augmentée vu que l'accueil de nos amis allemands a dû être reporté en 2021.

Le service commun des écoles de l'ancien Pays de Courpière a été confié à la Communauté de Communes qui assure garderies du matin et du soir aux écoles et restauration du midi.

Mais en 2020, s'il nous fait brasser de grosses sommes d'argent, il intervient en dépenses et en recettes à travers les attributions de compensation de la Communauté qui nous a repassé cette dépense, et n'a donc pas d'impact pour cette année.

Il en sera autrement quand, au fil des années, les frais augmenteront pour suivre le coût de la vie et que les attributions de compensation resteront figées (puisque la loi en a décidé ainsi).

Nous reconduisons la prise en charge d'un an de loyer professionnel pour le premier médecin généraliste qui viendra s'installer à Courpière et qui en fera la demande.

Enfin, nous intégrerons une petite provision pour « mauvaises surprises » dans ce contexte chahuté et peu prévisible.

Cette année, notre budget de fonctionnement sera donc un peu moins excédentaire qu'en 2019, et il ne reversera que 436 584 euros au budget d'investissement.

C'est pourquoi, nous envisageons un fort emprunt d'équilibre (en étant aussi très prudents sur les recettes attendues) : 1 200 000 euros, tous budgets confondus, ce qui est tout fait possible vu la situation financière de la Commune.

Si des recettes non inscrites entrent en cours d'année, elles diminueront d'autant cette prévision d'emprunt.

La plupart des chantiers que nous avons inscrits à ce budget sont plutôt incontournables dans la mesure où ils répondent à des opérations engagées ou à des obligations réglementaires (Police de l'Eau, accessibilité, et autres mises aux normes) :

- La rue du Barrage.

- La fin de la toiture de l'église Saint-Martin

- Les démolitions de la place Jules Ferry

- L'assainissement de la rue Jules Ferry jusqu'à la rue Chamérat

- Le règlement annuel des travaux d'éclairage public du SIEG qui se fait sur ceux de l'année précédente.

- La mise aux normes progressive d'accessibilité de nos équipements publics dite AD'AP 2020

Vous aurez compris qu'en conséquence, les nouveaux projets inscrits dans ce budget sont en nombre très limité (d'autant que les mesures barrières et la distanciation physique rajoutent aux devis attendus un pourcentage de dépenses) :

- La séparation électrique de l'ERP (Etablissement Recevant du Public), « bibliothèque », pour permettre à l'établissement recevant du public « Espace France Services » de s'autonomiser (travaux de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne en 2020 avec une ouverture de cet accueil d'intermédiation numérique, prévu courant 2021) et à l'Etablissement Recevant du Public « salle d'animation » de s'autonomiser aussi, pour que la Commune puisse réaliser dans les années à venir (2021 ou 2022 ou un peu plus tard) la réhabilitation intérieure complète de cet équipement vieillissant.

- L'installation d'un vrai site internet car l'actuel est obsolète.

.../...

## ● PERMANENCE DU MAIRE

Madame le Maire, Christiane SAMSON, reçoit sur rendez-vous .

## ● PERMANENCES DES ADJOINTS SUR RENDEZ-VOUS

**Philippe CAYRE** (vie économique, personnel communal, sécurité) : Vendredi après-midi sur rendez-vous.

**Catherine MAZELLIER** (vie associative : culture, jeunesse et sports) : après 17h

**Mohammed OULABBI** (solidarité : personnes âgées, petite enfance et handicapés) : Lundi de 9h30 à 11h20 et Jeudi matin de 9h30 à 11h20

**Jeannine SUAREZ** (affaires générales : fêtes et cérémonies) : Jeudi de 9h à 12h

**Bernard PFEIFFER** (urbanisme, travaux) : Mardi de 9h à 12h

**Dominique LAFORET** (Développement durable, Patrimoine, Tourisme, Communication) : Lundi de 14h30 à 16h30

**Marc DELPOSEN**, Délégué au numérique reçoit après 16h.

**Conseillers municipaux** : Boussuge J. Chalus N.

**Chassot M. Durand P. El Amrani H. Epeche H.**

**Gil T. Gosio R. Guillot A. Monteilhet S. Poillerat G.**

**Sester S. Vincent I.** (sur rendez-vous)

## ● PERMANENCES DES ÉLUS DE L'OPPOSITION

**André Imberdis, Jean-Luc Privat,**

**Xavier Gosselein, Eric Boissadie,**

**Elisabeth Pradel, Carole Salgueiro :**

les mardis de 10h à 11h30

Tél. : 06 87 51 55 72 ou 07 83 29 53 14

## SERVICE ETAT-CIVIL ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

du lundi au vendredi de

8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30

En cas d'urgence, en dehors des horaires d'ouverture de la mairie, prière de contacter le N° d'astreinte : 06.30.65.81.64

## BIBLIOTHÈQUE

Ouverture le mardi 9h-12h/ 14h-18h

Mercredi et vendredi : 14h - 18h

Samedi 10h-12h

## CCAS

lundi , mardi, et vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30, le jeudi : 8h30 - 12h30  
fermé le mercredi toute la journée

## SERVICE DE L'EAU

Ouverture au public :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30

## SERVICE URBANISME

Ouverture au public : les mardis toute la journée ainsi que tous les matins (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30).

## DECHETERIE

La déchèterie de Courpière est ouverte du **lundi au samedi**. Horaires : 9h15 à 12h15 et 13h30 à 17h30

## ● SUITE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2020 - BUDGET 2ème PARTIE - INTERVENTION DU MAIRE

- Une enveloppe d'achats fonciers annuels.
- Une enveloppe annuelle de rénovation de 300 mètres linéaires de conduites d'eau potable.
- Une enveloppe de rénovation annuelle des voiries et chemins.
- Enfin, des petites enveloppes de travaux urgents dans les bâtiments publics passés de la Communauté de Communes à la Commune :
  - La gendarmerie et ses logements.
  - Le gymnase Charpentier
  - Le gymnase Bellime
  - L'école maternelle
  - L'école primaire Jean Zay

Voilà pour ce qui est de la présentation générale de nos budgets. »

## ● FÊTE FORAINE DES 13 ET 14 JUIN DERNIER

Rappelons que la fête foraine a pu se tenir car aucun moyen juridique ne justifiait de l'interdire, une fête foraine étant assimilée à un marché professionnel.

Dans ce contexte difficile, il y a eu peu de familles présentes sur la fête, mais beaucoup de jeunesse en a profité pour se distraire après le long confinement.

Quelques heures après le passage de Madame le Maire, Monsieur le sous-Préfet est venu, lui aussi, s'assurer que la fête se déroulait conformément aux dispositions convenus avec les forains. La fête s'est tenue sans incidents, mis à part le départ d'un feu d'artifice non autorisé qui a démarré le samedi à 23 heures précises. Il a été aussitôt interrompu par les gendarmes qui ont poursuivi les contrevenants conformément à la réglementation en vigueur.

## ● LES MASQUES POUR ENFANTS

Les masques pédiatriques de la Région ont pu être récupérés ce mercredi 17 juin à l'Hôtel de Région. Ils concernent les enfants de 8 à 11 ans.

Comme nous l'avions annoncé, nous allons passer par les écoles primaires de Courpière pour les distribuer.

## ● REPRISE DE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE POUR TOUS À PARTIR DU 22 JUIN 2020

Le nouveau protocole sanitaire n'étant pas publié à l'heure où le bulletin est imprimé, nous ne sommes pas en mesure de communiquer sur l'organisation qui sera mise en place dans les écoles de Courpière.

## ● ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 28 JUIN 2020

**Le scrutin sera ouvert de 8h à 18h, il se tiendra dans les bureaux de vote installés dans la salle Jean Couzon de l'Espace Coubertin.**

**Pour protéger et rassurer les électeurs, des mesures préventives seront prises dans les bureaux de vote :**

- Chaque électeur doit porter un masque
- Les locaux et le matériel seront désinfectés avant et après le scrutin.
- A l'entrée et à la sortie des bureaux de vote, des points de lavage des mains avec du gel hydro alcoolique seront disponibles. Il est conseillé de respecter cette mesure barrière avant et après le vote.
- Les électeurs peuvent apporter leur propre stylo.
- Afin d'éviter les files d'attente il est recommandé aux électeurs de venir voter en dehors des pics d'affluence (qui sont habituellement : *ouverture des bureaux, fin de matinée et à partir de 16 heures*).

**Vous pouvez également voter par procuration :**

**Possibilité de remplir en ligne** le formulaire de demande de vote par procuration sur <http://service-public.fr>. Il conviendra de l'imprimer et de le présenter à la gendarmerie pour que le formulaire soit visé par leur service (se renseigner en avance).

**Les électeurs n'étant pas équipés d'un ordinateur** et d'une imprimante peuvent remplir le formulaire cartonné de procuration disponible au guichet de la gendarmerie, ouverte les mardis et samedis matins.

## ● OUVERTURE DES SALLES POUR LA TENUE DES RÉUNIONS

Dans le cadre de la phase 2 de déconfinement jusqu'au 22 juin, et afin de permettre aux associations de tenir à nouveau des réunions, tout en respectant les strictes préconisations pour limiter la propagation du virus, deux salles seront proposées à compter du lundi 15 juin :

- La salle de réunion de la maison des associations qui ne peut accueillir plus de 7 personnes : 2 créneaux par jour (10h ou à partir de 15h) – réservations à faire en mairie ou au 04.73.53.01.21

- La salle de réunion de l'Espace Coubertin qui ne peut accueillir plus de 12 personnes : 2 créneaux par jour (10h ou à partir de 15h) – réservations à faire auprès de l'Espace Coubertin au 04.73.53.14.45

Les gestes barrières devront être strictement respectés. Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition et le port du masque sera obligatoire.

Une désinfection des locaux sera opérée entre chaque utilisateur.

Enfin, en fonction des annonces du 1<sup>er</sup> Ministre le 22 juin prochain, le protocole pourra être allégé.

Nous vous tiendrons informés.

## ● PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - CELLULE DE CRISE À LA MAIRIE

A ce jour, suite à la mise en place de la veille téléphonique auprès des bénéficiaires du portage de repas, auprès des aînés de plus de 70 ans, auprès des personnes en situation de handicap, et du service d'aide aux courses :

- 827 personnes suivies en veille téléphonique

- entre 55 et 70 repas portés par jour

- 50 aides aux courses

- 16 colis alimentaires d'urgence

## ● TOURNÉE DE CONSERVATION CADASTRALE

### AVIS AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

Les propriétaires fonciers sont informés que M. NOIRJEAN, géomètre du cadastre, sera de passage sur le territoire de la commune les 3 et 6 juillet 2020 afin de procéder à la mise à jour du plan cadastral.

## ● 2020, UNE FÊTE DE LA MUSIQUE DIFFÉRENTE, SOLIDAIRE ET NUMÉRIQUE



En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, et des délais trop courts qui nous sont imposés, la Ville de Courpière n'organisera pas de concerts, ni de tremplin de musiques actuelles le dimanche 21 juin. En effet, nous avons questionné les services préfectoraux pour connaître les directives à appliquer, que nous ne connaissons pas à l'heure où ce bulletin est imprimé.

**Cependant, le 16 Juin, le Ministère de la Culture a publié un communiqué de presse :**

<https://www.culture.gouv.fr/Presse/Communiqués-de-presse/2020-une-Fete-de-la-Musique-differente-solidaire-et-numerique>

**Dans ses grandes lignes :**

- Des concerts pourront se dérouler dans des lieux autorisés à accueillir du public dans le respect des règles sanitaires sous la responsabilité du dirigeant du lieu et en plein air sous la responsabilité d'un organisateur avec respect des distanciations physiques dans des lieux permettant de fixer une jauge en veillant à ne pas créer d'attroupement à proximité.

- Les rassemblements de plus de 10 personnes étant toujours interdits sur le domaine public, les concerts spontanés ne sont pas autorisés, néanmoins, les manifestations sur la voie publique peuvent faire l'objet d'un régime dérogatoire. Cela nécessite une autorisation préalable du préfet de département, en lien avec le Maire, après déclaration par l'organisateur pour des rassemblements de plus de 10 personnes dès lors que les conditions d'organisation permettent de garantir le respect des contraintes sanitaires. Pour les Maires qui le souhaiteraient, cette disposition leur permet d'organiser, en lien étroit avec le préfet, des événements très encadrés sur la voie publique dès lors que le respect des contraintes sanitaires peut être garanti.

**2020 doit célébrer un art populaire qui a aidé un grand nombre de citoyens à traverser plus sereinement le confinement. Ce dimanche, plusieurs événements marqueront les ambitions de la Fête de la Musique :**

**Chanter chez soi :**

Tous les musiciens de France, qu'ils soient amateurs ou professionnels, qu'ils jouent de la musique ancienne ou du jazz, du rock ou de la variété, sont invités à interpréter ou réinterpréter : Chanson sur ma drôle de vie de Véronique Sanson, le 21 juin au même moment, juste après 20h.

Chez soi, sur son balcon ou à sa fenêtre, dans son jardin ou dans sa cour, sur les réseaux sociaux, chacun pourra ainsi participer à la Fête de la Musique et contribuer à créer une grande fresque musicale sur tout le territoire.

Un tutoriel créé par des artistes sera mis à disposition sur [www.fetedelamusique.fr](http://www.fetedelamusique.fr) et ses réseaux sociaux pour que chacune et chacun puisse s'approprier la chanson.

**Danser chez soi :**

Le Hall de la chanson organise Le bal ménager pour faire danser chez soi, sur des chansons de Boris Vian (accessible à 18h sur la chaîne Youtube du Hall de la chanson). Boris Bergman présentera 5 chansons de Boris Vian qu'il a arrangées et 3 de ses créations inspirées de personnages des romans de Boris Vian pour des chorégraphies originales, créées par des chorégraphes choisis avec la complicité de Dominique Boivin.

**Bonne fête de la musique à tous !**

## ● MESSES

**Samedi 20 juin** : 18h30 à Augerolles –  
**Dimanche 21 juin** : 9h30 à Sermentizon -  
11h00 à Courpière

## ● LOCATIONS

Depuis le vendredi 12 avril, pour les immeubles concernés par le permis de louer, **seules les annonces ayant obtenu l'accord pourront être publiées.**

- **A louer F3** – 80 m<sup>2</sup> -Centre ville dans parc fermé et sécurisé – interphone – Surveillance vidéo – Chauffage gaz de ville individuel – Cave – Espace vert – Deux places de parking privés dans parc fermé – Etat neuf – Libre –  
tél : 04 73 53 02 83 ou 06 78 17 95 57

- **A louer appartement 3 pièces** de 85 m<sup>2</sup> – Terrasse – 1<sup>er</sup> étage – Très clair – Centre Ville – Cuisine américaine, salon, 2 chambres, SDB avec douche italienne – WC séparés – VMC – Entrée sécurisée – Loyer 470 € + charges 42 € – Contact 06 11 85 78 12.

- **A louer appartement 2 pièces** de 42 m<sup>2</sup> – Très clair – Centre Ville – Cuisine américaine, Salon, 1 chambre, SDB douche italienne – WC séparés – VMC – Entrée sécurisée – Loyer 355 € + 37 € charges – Contact 06 11 85 78 12.

- **A louer magnifique T1 entièrement meublé** – Tout confort – kitchenette avec électroménager (lave-vaisselle – vaisselle) – Salon avec TV – Salle à manger – 1 sas entrée – 1 chambre séparée avec TV, living, lit 140 – Salle de bains avec douche et vasque – 1 WC - Interphone –  
Tél 06 26 09 48 15.

### OPHIS : 04 73 41 16 16

Résidence Pré de l'Hospice 1 :

- **Appartement type 3** de 64m<sup>2</sup> au 3<sup>ème</sup> étage avec ascenseur. Logement disponible fin juillet. Chauffage collectif. Loyer 417.63€ charges comprises.

- **Appartement type 4 de 75m<sup>2</sup>** au 2<sup>ème</sup> étage avec ascenseur. Logement disponible de suite. Chauffage collectif. Loyer 469.48€ charges comprises.

- **Appartement type 4 bis** de 94m<sup>2</sup> au 2<sup>ème</sup> étage avec ascenseur. Logement disponible rapidement. Chauffage collectif. Loyer 557.17€ charges comprises.

Résidence Pré de l'Hospice 2 :

- **Appartement type 3** de 71m<sup>2</sup> au 2<sup>ème</sup> étage. Logement disponible rapidement. Chauffage au sol + convecteurs électriques. Loyer 520.15€ charges comprises.

- **Appartement type 4** de 91m<sup>2</sup> au 2<sup>ème</sup> étage. Logement disponible de suite. Chauffage au sol + convecteurs électriques. Loyer 622.03€ charges comprises.

Résidence Les Rioux :

- **Appartement type 3 bis** de 71m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage. Disponible de suite. Chauffage individuel au gaz. Loyer 399.21€ charges comprises.

Plus d'informations et de photos sur : <https://www.ophis.fr/notre-patrimoine/rechercher-un-logement-vacant>

## ● INCIVILITÉS

Tickets, papiers, mouchoirs, mégots, crottes de chien, poubelles, objets encombrants...

l'espace public devient très sale et désagréable à vivre.

Nous faisons tous les frais des incivilités de quelques-uns.

Notre ville mérite mieux et chacun peut contribuer à ce que cela



## ● DÉCLENCHEMENT DU PLAN CANICULE 2020 ET COVID-19

Dans un **contexte sanitaire particulier** s'ajoutant à des épisodes de forte chaleur attendus par Météo France cet été, le plan national canicule (PNC) débute le 1er juin avec son premier niveau de « *veille saisonnière* » et s'étendra jusqu'au 15 septembre 2020. Les mesures du plan national canicule font l'objet d'**adaptations pendant la crise sanitaire du Covid-19.**

Le CCAS, comme chaque année, ouvre un registre nominatif comportant les informations nécessaires pour nous permettre d'agir en cas de canicule .

Si vous êtes fragiles, isolés ou si vous êtes proches d'une personne en situation de fragilité, nous vous invitons à vous faire enregistrer grâce à des fiches qui sont à votre disposition en Mairie à l'accueil et dans la salle d'attente du CCAS .

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le CCAS au 04-73-53-01-21.

## ● MESSAGE DU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DU CINÉMA LE REX

Le cinéma Rex va rouvrir ses portes le lundi 22 juin à 20h30.

A cette occasion nous avons le plaisir de vous proposer, l'avant-première du film "Voir le jour" de Marion Laine, avec Sandrine Bonnaire et Aure Atika.

Cette avant-première est l'occasion de rendre hommage au Monde infirmier qui a bien pris soin de nous pendant cette dernière période compliquée.

En raison du protocole sanitaire mis en place dans toutes les salles de cinéma, le Rex voit sa capacité d'accueil réduite à 67 places.

Le port du masque est obligatoire à l'entrée et à la sortie de la salle.

### **VOIR LE JOUR – France 2019 - Drame - 1h32**

Jeanne travaille comme auxiliaire dans une maternité de Marseille. Nuit et jour, Jeanne et ses collègues se battent pour défendre les mères et leurs bébés face au manque d'effectif et à la pression permanente de leur direction.

### **Séances :**

Lundi 22 juin à 20h30

## ● ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

L'Établissement Français du Sang remercie les 86 personnes qui ont donné leur sang dont 4 nouveaux donneurs lors de la collecte qui s'est déroulée le vendredi 5 juin 2020.

## ● CANTINE SCOLAIRE

### **Menu du 22 au 26 juin 2020**

**Lundi** : duo de haricots vinaigrette, poisson croustillant, tomates à la provençale, yaourt ou fromage, glace.

**Mardi** : chou fleur et brocolis en salade, steak haché, pommes noisettes, yaourt ou fromage, fruit d'été.

**Jedi** : salade verte, machin de poulet, blé pilaf, fromage de la Terrasse, pomme cuite.

**Vendredi** : tartine de radis, émincé de bœuf, lentilles vertes, yaourt de la Terrasse, fruit de saison.

